Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260916-DE

Séance du 08/04/2026
Délibération n°*080426/9-16*

Nombre de conseillers en exercice : …	**41**
Présents : …	37
Excusés :	4
Pouvoirs : …	4
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le **8 avril 2026 à 20h30**, le conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES,** à Aire sur l'Adour.

Présents : Mrs et Mmes BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, LAFITTAU Corinne, FRANCHETTO Tony, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, SAINT GENEZ Daniel, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, LANUX Serge, SAINT GERMAIN Dominique, SARRADE Patrice, DUFAU Jean-Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.
Excusés: MARTI Jérémy, FRANCKE Johann, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien.
Pouvoirs: MARTI Jérémy à BRETHES Philippe, FRANCKE Johann à BOURRETERE Agathe, MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne, SORRAING Damien à FRANCHETTO Tony.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260408-D0804260916-DE

Objet : Désignation des délégués au sein du Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral PR/DCPPAT/2025 n°52 en date du 17 février 2025, portant statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour;

Vu les statuts du Syndicat des bassins versants du Gabas du Louts et du Bahus qui précisent que les EPCI doivent désigner les délégués qui siégeront au sein du comité syndical : soit trois délégués pour la communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

DESIGNE

En tant que représentants au sein du comité syndical du Syndicat des bassins versants du Gabas du Louts et du Bahus : Thierry Boulin, Daniel Brèthes, Benoît Laborde.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES